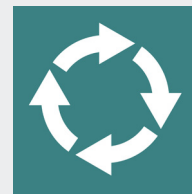


# ESPACE DE BON FONCTIONNEMENT : DÉLIMITATION ET DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE



*Journée technique d'information et d'échanges  
Jeudi 18 mai 2017 à Ambérieu-en-Bugey (01)*

## Contexte

Le SDAGE préconise la restauration ou la préservation d'un espace de bon fonctionnement pour atteindre le bon état écologique des cours d'eau. Ce périmètre, concerté avec les acteurs du territoire, vise à optimiser et à concilier le développement des différents usages sur les rivières et sur leurs marges. Il contribue par ailleurs aux objectifs de la trame verte et bleue (TVB) en participant à la préservation de continuités biologiques. Une fois délimité, ce périmètre doit être traduit au sein des documents de planification et d'aménagement du territoire et, le cas échéant, donner lieu à des opérations de restauration des cours d'eau.

**Comment délimiter un espace de bon fonctionnement ? À quelle échelle ? Comment inclure ce travail dans une démarche concertée ? Que faire de ce périmètre une fois adopté et quelle est sa portée ?**

L'Agence de l'Eau RMC vient de publier un guide dédié à la délimitation de cet espace, l'occasion de faire le point sur cette notion, sur les méthodes développées et sur les opérations qu'une collectivité peut mettre en œuvre sur son territoire.

Téléchargez le guide technique SDAGE « [Délimiter l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau](#) »

## Public

Cette journée s'adresse aux agents de l'ensemble des collectivités locales impliquées dans la gestion des milieux aquatiques, la préservation de la biodiversité et l'urbanisme : chargé-e-s de mission et technicien-ne-s des collectivités gemapiennes, chargé-e-s de mission SCOT, chargé-e-s de mission Contrat Vert & Bleu, ...

Les agents des services déconcentrés de l'État, chargés d'intervention des agences de l'eau, responsable des services « eau » des conseils régionaux et départementaux, bureaux d'études, étudiants et chercheurs peuvent également être concernés par la thématique.

## Objectifs

- > Présenter la démarche et échanger sur la nouvelle méthodologie de délimitation de l'EBF,
- > Fournir des éléments de connaissance et des retours d'expérience concrets en vue la mise en place d'une démarche EBF sur les bassins versants,
- > Échanger sur les possibilités d'inclusion de cet espace dans les documents d'aménagement du territoire et sur son articulation avec la notion de trame verte et bleue.

Cette journée technique vous est proposée dans le cadre du **programme « Trame bleue : espaces et continuités »** qui accompagne la mise en œuvre du Schéma Régional de Cohérence Écologique Rhône-Alpes (SRCE).

À ce titre, **elle est gratuite pour les adhérents de l'ARRA<sup>2</sup>.**

Plus d'informations sur [www.tramebleue.fr](http://www.tramebleue.fr)



en partenariat avec :



# PROGRAMME

## 9H00 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

### 9H30 « DÉLIMITER L'ESPACE DE BON FONCTIONNEMENT DES COURS D'EAU » - GUIDE SDAGE

Présentation du guide technique du SDAGE RMC : historique et notions (espace de liberté, espace de mobilité, etc.), démarche, méthode, orientation et choix stratégiques, contenu technique

> *Benoit TERRIER - Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse*

### 10H00 LA MÉTHODE DE DÉLIMITATION DE L'ESPACE DE BON FONCTIONNEMENT DES COURS D'EAU

Les préalables à la démarche, la méthode de délimitation des périmètres hydraulique et morphologique, la prise en compte des contextes hydrogéologique, biogéochimique et biologique, la méthode rapide pour les petits cours d'eau, l'élaboration de scénarios en vue de la concertation : passage de l'EBF optimal et l'EBF nécessaire à l'EBF concerté

> *Éric TIRIAU - ARTELIA & Frédéric LAVAL - BURGEAP*

### 11H00 LA PHASE DE CONCERTATION AUTOUR DE L'ESPACE DE BON FONCTIONNEMENT

La réflexion préalable, l'association des acteurs du territoire, la démarche de concertation, le travail de concertation et de choix du périmètre

> *Nathalie SUREAU-BLANCHET - Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse*

### 11H45 L'INSCRIPTION DE L'ESPACE DE BON FONCTIONNEMENT DANS LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

Quelle prise en compte de l'EBF dans les documents de planification (SCoT, PLUi, servitudes) et dans les projets locaux (Éviter/Réduire/Compenser, procédures loi sur l'eau) ? Quelles préconisations des services de l'État dans l'articulation des projets avec la réglementation et avec le SRCE ?

> *Christophe PORNON - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes*

## 12H30 DÉJEUNER

### 14H00 L'INTÉGRATION DE L'EBF DANS L'OUTIL SAGE ET SON ARTICULATION AVEC LA TRAME VERTE & BLEUE

La démarche de délimitation d'un espace cours d'eau est intégrée à un projet global de territoire dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI. La CLE souhaite s'aider de l'outil Espaces Naturels Sensibles pour articuler cette démarche avec la TVB dans une perspective de gestion des cours d'eau.

> *Nicolas LE MÉHAUTÉ & Bruno FOREL (Président - sous réserve) - Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (74)*

### 14H45 LES CHOIX TECHNIQUES DANS LA DÉLIMITATION DE L'EBF ET LEUR INFLUENCE SUR LA CONCERTATION

La concertation autour de l'EBF et son contenu sont délimités par les éléments techniques et les choix réalisés en termes de méthode. Quelles passerelles peuvent-être envisagées entre choix techniques et périmètre de la concertation ? Quels éléments intégrer à la concertation ?

> *Sandrine BATUT - Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (26/84) & Guillaume FANTINO - GeoPeka*

### 15H30 LA DÉLIMITATION DE L'ESPACE DE BON FONCTIONNEMENT SUR LE BASSIN VERSANT DU GUIERS : RETOUR SUR UN TERRITOIRE PRÉCURSEUR

Appropriation de la méthode au niveau du bassin versant et de la collectivité, les points facilitants et les difficultés rencontrées dans la démarche, la mise en place d'une politique foncière, les perspectives opérationnelles et les opérations de restauration mises en œuvre.

> *Thibaud WYON - Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents (38/73)*

## 16H30 FIN DE JOURNÉE

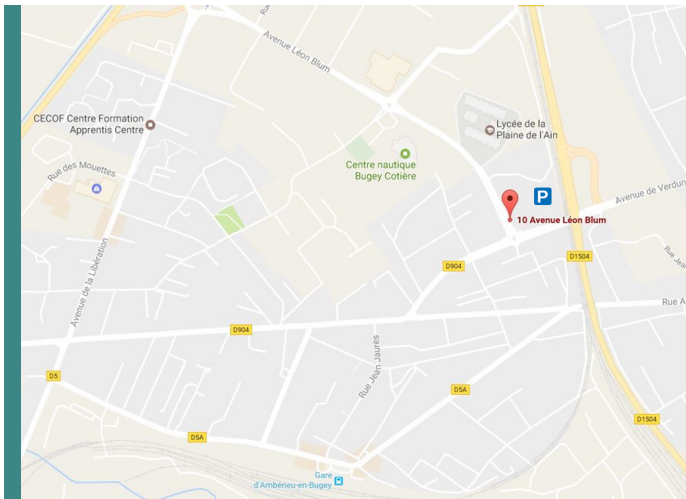
# PLAN D'ACCÈS

## Espace 1500

10, avenue Léon Blum  
01500 AMBÉRIEU-EN-BUGEY



## Accès



**Depuis Genève :** prendre A40 - direction Lyon, puis A42 - direction Lyon / Aéroport Saint-Exupéry

**Depuis Lyon :** prendre A42 - direction Genève / Aéroport Saint-Exupéry

Prendre la sortie n°8 Chambéry / Lagnieu / Ambérieu en Bugey  
Puis prendre à gauche la D77 - direction Ambérieu

### Accès en train possible :

10 min à pied depuis la gare SNCF

- Ligne Lyon Part-Dieu - Ambérieu en Bugey : 25 mn
- Ligne Genève - Ambérieu en Bugey : 1h26
- Ligne Bourg en Bresse - Ambérieu en Bugey : 20 mn

